



Paris, le 15 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport de l'OFPM¹ : un signal supplémentaire pour renforcer EGAlim !

Le rapport annuel de l'Observatoire de la formation des prix et des marges a été dévoilé au Parlement aujourd'hui, à quelques heures de l'examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à protéger le revenu des agriculteurs. Ce rapport est un rappel cinglant de la réalité de la répartition de la valeur au sein de la chaîne alimentaire. Il doit amener les députés à se saisir du texte de Grégory Besson-Moreau pour renforcer véritablement la loi EGAlim et enfin permettre d'atteindre ses objectifs, au premier rang desquels figure la juste rémunération des agriculteurs en France.

Après des années de destruction de valeur du fait de la guerre des prix à laquelle la grande distribution s'est livrée, les outils de la loi EGAlim (relèvement du seuil de revente à perte et encadrement des promotions) ont permis de mettre fin à la spirale déflationniste en magasins (les prix y ont augmenté de 2,2 % sur 2020 après une hausse également en 2019). Mais la construction du prix en marche avant ne fonctionne toujours pas : alors que les coûts de production augmentent, et explosent même dans certaines filières, les prix payés aux producteurs stagnent voire diminuent. Même schéma au maillon industriel qui subissent des tarifs négociés à la baisse. Le constat est sans appel : les marges se restaurent au profit de la seule grande distribution – sans même la prise en compte totale de l'effet covid, qui lui a été favorable.

La FNSEA et JA en sont pourtant convaincus : l'occasion est unique de renverser cette dynamique avec la proposition de loi examinée aujourd'hui, à deux conditions essentielles :

1. Ne pas faire l'impasse sur un renforcement de l'élaboration, la diffusion et la prise en compte des indicateurs de coût de production dans les contrats et pour une réelle construction du prix en marche avant, ce qui est essentiel pour que la loi atteigne vraiment ses objectifs, ce qu'elle évite malheureusement avec soin.
2. Conserver la sécurisation du prix de la matière première agricole dans la négociation à l'aval. Avec l'augmentation des coûts de production subies à l'amont, il est primordial que toute hausse payée aux agriculteurs puisse être répercutée jusqu'à l'aval de la filière.

Le texte de Grégory Besson-Moreau propose des outils clairs mais insuffisants à ce stade pour répondre aux constats de l'OFPM : il est nécessaire de les renforcer par une contractualisation efficace et rémunératrice.

Sauvegarder notre souveraineté alimentaire est une impérieuse nécessité, et pour y parvenir, sauver le revenu des agriculteurs l'est tout autant. Cette loi doit donner des perspectives à l'ensemble des agriculteurs sur notre territoire, à la fois pour les agriculteurs actuels, mais également pour encourager le renouvellement des générations. Ceux qui font vivre la Ferme France doivent pouvoir vivre eux-mêmes de leur métier.

¹ observatoire de la formation des prix et des marges

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 67 – glabardin@jeunes-agriculteurs.fr